

**Soutien en faveur de projets de recherche**

**Rapport n° CP/2013/12**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de confirmer l'engagement du Département à soutenir le projet Nanomat inscrit au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 dans sa dernière phase, ainsi que de porter à validation le contrat d'engagement qui lie les financeurs du projet d'Institut Hospitalo-Universitaire de Strasbourg.

1. CPER 2007-2013 : Soutien au Programme 2013 d'équipement de l'IPHC dans le cadre de l'opération NANOMAT.

En Alsace le réseau Nanomat représente un potentiel de plus de 1.400 scientifiques (chercheurs et enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens, doctorants et postdoctorants et étudiants en formation initiale) répartis dans 14 unités de recherche, 2 Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT) et 4 écoles d'ingénieurs.

L'enjeu actuel des nanosciences (étude des phénomènes physiques, chimiques ou biologiques à l'échelle de quelques nanomètres, 1 nanomètre =  $10^{-9}$  m) à l'origine de l'essor de la microélectronique est de transposer cette approche dans le domaine du magnétisme, de l'optique ou la catalyse chimique. Les domaines d'application concernés tels les transports, la chimie, le textile, l'énergie, la santé, l'agroalimentaire ou l'environnement justifient l'intérêt tout particulier des travaux du pôle « Matériaux et Nanosciences » pour des projets de recherche soutenus dans le cadre des pôles de compétitivité ALSACE Biovalley, Véhicules du Futur ou Alsace Energivie.

En termes de moyens dédiés, suite à la mise en place d'une plate-forme de microscopie électronique à Cronembourg en 2009, le projet financé dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 comportait pour 2011 une tranche d'équipement dédiée à des plates-formes techniques (destinées à la caractérisation et à la nanofabrication) ainsi que des opérations dédiées (optique et nanophotonique, spectroscopie, magnétisme et spintronique). L'inauguration de ces équipements et installations a eu lieu le 1er février 2012. A ce jour, sur une participation globale du Département de 1 M€, 900.000 € ont déjà été contractualisés avec le CNRS. La programmation 2012 et 2013 est quant à elle tournée vers la réalisation de projets conduits notamment par l'Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) dont l'un des projets partenariaux (projet UNION), labellisé « EquipeX » au titre du Programme d'Investissements d'Avenir, dispose à ce titre de soutiens accrus, le Département a d'ailleurs mis en place en 2012 sa participation à cette tranche à hauteur de 200.000 €.

L'exercice 2013 consacre la dernière tranche d'acquisitions des équipements scientifiques dont la liste figure en annexe du projet de convention de financement joint. Le montant de cette dernière opération du programme est fixé à 897.970 €, finançable de la manière suivante :

- Ministère : 200.000 €
- Région Alsace : 50.000 €
- Conseil Général du Bas-Rhin : 100.000 €
- CNRS : 547.970 €

La Communauté Urbaine a d'ores et déjà affecté l'intégralité de sa participation aux tranches précédentes du projet Nanomat.

Eu égard à l'importance des partenariats liant les acteurs locaux de la recherche dans le domaine des nanotechnologies et au consensus des financeurs publics quant à l'affectation de l'intégralité de leur soutien à ces équipements, conformément aux engagements contractés au titre du CPER 2007-2013, il vous est proposé d'attribuer au CNRS une subvention de 100.000 €. Cette aide constitue le solde de la participation départementale à ce projet.

## 2. Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) de Strasbourg : Convention de financement

Lors de sa réunion du 3 décembre 2012, la Commission Permanente du Conseil Général s'est prononcée en faveur de l'attribution, au profit de la Fondation IHU, d'une subvention de 10 M€. Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment à proximité immédiate du Nouvel Hôpital Civil, pour un montant de 30 M€, partagé à parité entre le Conseil Régional, le Conseil Général, et la Communauté Urbaine de Strasbourg. Il s'inscrit dans le cadre du Programme national d'Investissements d'Avenir.

Le projet de convention liant les quatre parties au projet (Fondation IHU, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté Urbaine de Strasbourg) a fait l'objet de quelques nouvelles modifications (essentiellement de forme) sollicitées par la Région Alsace.

Si ces ajustements n'impactent ni le financement ni le contenu substantiel du contrat, ils doivent néanmoins être à nouveau soumis à délibération.

Il vous est proposé, dans le cadre de l'engagement liant les parties au projet de construction de l'IHU de Strasbourg, d'approuver le projet de convention quadripartite joint, et d'autoriser le Président du Conseil Général à le revêtir de sa signature.

En cas d'accord, les crédits dédiés à l'opération Nanomat seraient imputés de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35503	204-204182-23	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €

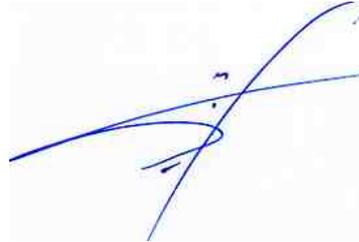
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 100.000 € au profit du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) au titre de la programmation 2013 du projet Nanomat, inscrit au CPER 2007-2013.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière précisant les modalités de ce soutien, ainsi que celle relative au soutien départemental au projet de construction d'un Institut Hospitalo-Universitaire à Strasbourg, jointes au présent rapport.*

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL